

L'ACTIVITE ET LES RÉSULTATS 2019 DU GROUPE AGENCE FRANCE LOCALE DÉMONTRENT UNE NOUVELLE FOIS LA SOLIDITE ET L'ATTRACTIVITÉ DE SON MODÈLE

A l'issue des réunions du Conseil de Surveillance de l'Agence France Locale et du Conseil d'Administration de l'Agence France Locale - Société Territoriale, réunies le 26 mars 2020, le Groupe AFL a publié ce jour son rapport annuel portant sur l'exercice 2019.

Les résultats au 31 décembre 2019 confirment la poursuite du développement de la banque des collectivités locales porté par une nouvelle progression de l'activité de crédit et un rythme soutenu de nouvelles adhésions de collectivités locales. Le résultat brut d'exploitation s'établit à moins 503K€ pour un produit net bancaire de 11 106K€.

Jacques Pélissard, Président du Conseil d'Administration de l'Agence France Locale – Société territoriale, et Vice-Président du Conseil de Surveillance de l'Agence France Locale, souligne « la pertinence du modèle AFL qui lui permettra d'accompagner efficacement les collectivités adhérentes dans la relance de l'investissement public local ». A propos de l'élargissement de l'actionnariat aux syndicats et aux établissements publics locaux, il précise que « la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, est une reconnaissance supplémentaire de la capacité des collectivités à s'organiser de manière autonome, à travers leur propre banque. Nous nous réjouissons que cette extension aille au-delà de la demande formulée par les associations d'élus, au regard du rôle majeur joué par les groupements et les établissements publics locaux en matière d'investissement public local ».

Pour Yves Millardet, Président du Directoire de l'Agence France Locale et Olivier Landel, Directeur général de l'Agence France Locale – Société territoriale, «si l'année 2020 débute par une crise sanitaire mondiale sans précédent dont les impacts sont à ce stade difficiles à analyser pour le Groupe AFL, l'année 2019 peut se résumer comme une nouvelle année de développement rapide de nos activités. Elle a été synonyme d'un accroissement de près de 34% de notre encours de crédits signés par rapport à 2018, année qui avait déjà été marquée par une augmentation sensible de nos activités de crédit. A cela s'ajoute l'adhésion de 60 nouvelles collectivités locales, séduites par l'efficacité du modèle économique, portant ainsi le total de nos membres à 352. L'année 2019 se conclut ainsi par un résultat brut d'exploitation significativement meilleur que celui qui avait été inscrit dans le plan d'affaires et, sur le second semestre, les revenus cœur de l'activité couvrent la quasi-totalité de nos charges d'exploitation hors éléments exceptionnels liés au déménagement à venir de l'AFL. Créé sous l'impulsion des associations d'élus locaux, le Groupe AFL compte un nombre croissant, significatif et représentatif de collectivités locales avec des régions, des départements et un bloc communal très diversifié entre grandes et petites municipalités et intercommunalités.

Banque de toutes les collectivités, les petites comme les plus grandes, les zones urbaines comme les rurales, de France métropolitaine et d'outre-mer, le Groupe AFL occupe une place croissante dans le financement des collectivités locales. Cela fait de lui l'un des principaux acteurs du marché grâce à un modèle qui, en quelques années, a démontré son efficacité. Dans un contexte de montée des incertitudes sur les marchés financiers, la sécurité et l'autonomie qu'apporte la mutualisation de l'accès à la ressource via le Groupe AFL est un véritable bénéfice pour toutes les collectivités locales ».

Au 31 décembre 2019, le Groupe AFL a achevé sa cinquième année d'activité en dépassant les objectifs qu'il s'était fixés, poursuivant ainsi la mise en œuvre de son plan stratégique 2017-2021 à trois niveaux :

- Le renforcement continu des fonds propres avec l'adhésion de nouvelles collectivités locales, matérialisée par leur entrée au capital de la Société Territoriale ;
- L'augmentation soutenue et diversifiée de la production de crédits aux collectivités locales membres ;

- La poursuite de la diversification de la base d'investisseurs de l'AFL sur les marchés de capitaux.

Il en résulte que la taille du bilan du Groupe AFL devrait continuer d'évoluer rapidement, comme cela a été le cas au cours des quatre dernières années.

Quatre nouvelles augmentations de capital ont été effectuées au cours de l'année 2019 :

- 60 collectivités locales de toutes catégories et réparties sur l'ensemble du territoire ont rejoint le Groupe AFL, portant le total des membres actionnaires à 352 et contribuant à la poursuite d'une diffusion rapide du modèle sur l'ensemble du territoire ;
- Au 31 décembre 2019, le capital libéré du Groupe AFL s'élève à 154,5 millions d'euros et le capital promis à 179,9 millions d'euros.
- Si toutes les catégories de collectivités locales sont représentées parmi les membres du Groupe AFL, le bloc communal représente une part très importante.

Collectivités locales membres du Groupe AFL par catégorie au 31 décembre 2019

<i>En milliers d'euro</i>	Nombre	Capital promis	Capital libéré	Droits de vote
Région	3	25 979	14 739	9,54%
Département	8	25 630	17 046	11,04%
Commune	262	48 060	44 736	28,96%
EPCI	79	80 228	77 939	50,46%
<i>dont Métropole</i>	12	64 080	64 080	41,49%
<i>Etablissement Public Territorial</i>	4	4 292	3 227	2,09%
<i>Communauté Urbaine</i>	5	3 546	3 441	2,23%
<i>Communauté d'Agglomération</i>	21	6 946	5 899	3,82%
<i>Communauté de Communes</i>	37	1 364	1 292	0,84%
TOTAL	352	179 897	154 460	100%

L'encours total de crédit atteint 3 492 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 2 597 millions d'euros au 31 décembre 2018 :

- La production de crédits à moyen et long terme sur l'exercice s'établit à 978 millions d'euros pour 282 contrats de crédit ;
- L'encours sur la clientèle du Groupe AFL au 31 décembre 2019, en ce compris les rachats de crédits conclus par l'AFL auprès d'autres établissements de crédit, s'établit à 3 492,4 millions d'euros dont 3 174,8 millions d'euros mis à disposition et 317,7 millions d'euros d'engagements de financement, contre 2 231,8 millions d'euros et 365,6 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2018.

Le Groupe AFL a levé 957 millions d'euros sur le marché obligataire par des émissions à long terme au cours de l'année 2019 :

- 2019 a été caractérisée par le lancement de plusieurs émissions composées à la fois de placements privés libellés en euro et en devises, sur un large éventail de maturités, d'une nouvelle émission benchmark en euro à 7 ans et d'un abondement d'une souche existante.

- Le programme d'émission 2019 a été réalisé à un coût correspondant à une marge moyenne pondérée de 31,5 points de base au-dessus de la courbe des obligations assimilables du Trésor (OAT) et une maturité moyenne de 8,1 années contribuant ainsi au bon adossement des emplois et des ressources du bilan tout en maîtrisant le coût de financement.
- Au cours de l'exercice 2019, l'AFL a également vu l'arrivée de nouveaux investisseurs aussi bien dans le cadre des placements privés que des émissions publiques, contribuant ainsi à renforcer sa signature sur les marchés de capitaux.

Pour le Groupe AFL, la progression de l'encours de crédit et la maîtrise des charges se traduisent par un résultat brut d'exploitation négatif de 503K€ sous le référentiel comptable IFRS et un résultat net négatif de 1 186K€ après prise en compte du coût du risque au titre d'IFRS 9, des pertes nettes sur autres actifs et des impôts différés d'actifs :

- Le produit net bancaire de l'exercice 2019 s'établit à 11 106K€, contre 9 745K€ en 2018, année qui avait été caractérisée par des plus-values de cessions de titres d'un niveau non récurrent de 1 637K€ ;
- La marge nette d'intérêt augmente en lien avec l'encours de crédit à 10 123K€ contre 7 853K€ au 31 décembre 2018 ;
- Les charges d'exploitation sont maîtrisées à 9 320K€ contre 9 054K€ pour l'année 2018.

Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le début de l'année, l'AFL a réalisé trois émissions obligataires, qui sont des abondements immédiatement fongibles avec des souches obligataires existantes. La première transaction libellée en dollar australien d'une taille de 40,2 millions d'euros, qui abonde une émission existante ayant une échéance en 2030, a été effectuée à une marge d'émission de 19 points de base contre OAT. Les deux autres transactions, de tailles respectives de 100 millions d'euros et de 60 millions d'euros, qui sont des abondements des souches 2026 et 2028, toutes les deux libellées en Euro, ont été réalisés à des marges d'émission de 27,3 points de base et 26,3 au-dessus de la courbe des OAT.

Une 23^{ème} augmentation de capital a été clôturée le 13 mars 2020 qui se traduit par l'arrivée de 8 nouvelles collectivités membres, portant le total des membres à 360, une progression du capital social du Groupe AFL à 157,8 millions d'euros et du capital promis à 180,4 millions d'euros. La différence de 22,6 millions d'euros correspond au montant des engagements d'apport en capital des collectivités membres qui sera libéré au cours des prochaines années.

Résultats consolidés du Groupe AFL sous le référentiel comptable IFRS

2019 marque une nouvelle progression rapide des résultats du Groupe AFL, qui s'inscrit dans la trajectoire de développement du Groupe conformément à son plan stratégique 2017-2021, et qui place le Groupe AFL parmi les principaux établissements prêteurs aux collectivités locales en France.

A la clôture de l'exercice 2019, le PNB généré par l'activité s'établit à 11 106K€ contre 9 745K€ au 31 décembre 2018, année qui avait été caractérisée par des plus-values de cessions de titres s'élevant à 1 636K€.

Le PNB pour 2019 correspond principalement à une marge d'intérêts de 10 123K€, en augmentation de 29% par rapport à celle réalisée sur l'exercice précédent et qui s'élevait à 7 853K€ au 31 décembre 2018, à des plus-values de cessions de titres de placement de 500K€ et à un résultat net de la comptabilité de couverture de 419K€.

La marge d'intérêts de 10 123K€ trouve son origine dans trois éléments :

- En premier lieu, les revenus liés au portefeuille de crédits à hauteur de 8 127K€, qui après effets de couverture, sont en progression de 6% par rapport à des revenus de 7 667K€ au 31 décembre 2018. Cette progression limitée s'explique par la poursuite de la baisse des taux observée en 2019, alors que l'encours de crédit s'accroît de manière importante.
- En second lieu, les revenus négatifs liés à la gestion de la réserve de liquidité, de -2 731K€ contre -3 332K€ au 31 décembre 2018, traduisent le coût de portage de la liquidité dans un environnement de taux négatifs. Toutefois, cette diminution est le résultat d'une meilleure rentabilité des titres de la réserve de liquidité, un solde moyen de dépôts bancaires en baisse sur l'ensemble de l'année et une amélioration des conditions de rémunération des comptes de dépôts avec la mise en place de dépôts à terme.
- Enfin, la composante charge des intérêts de la dette et du coût du collatéral représente une source de revenus, dont le montant s'élève à 4 726K€, après effets de couverture, contre 3 518K€ au 31 décembre 2018. Cette progression très sensible provient de l'augmentation de l'encours de dettes de l'AFL au cours de l'exercice et de la baisse du taux Euribor sur lequel est indexé l'ensemble de la dette après swaps de l'AFL et l'optimisation de la gestion de la dette à court terme avec notamment la réactivation des émissions de titres de créances négociables libellés en devises sous programme ECP. Ce chiffre tient compte d'une augmentation des intérêts sur les appels de marge qui sont passés de -296K€ au 31 décembre 2018 à -397K€ au 31 décembre 2019.

Les plus-values de cessions, pour 3 363K€, se rapportent à la gestion de portefeuille de la réserve de liquidité sur la période. Ces cessions ont entraîné concurremment l'annulation de couvertures de taux d'intérêts pour -2 862K€ dégageant des plus-values globales nettes de 500K€ pour la période.

Le résultat net de la comptabilité de couverture s'élève à 419K€. Il représente la somme des écarts de juste valeur des éléments couverts et de leur couverture. Parmi ces écarts, 431K€ se rapportent à des produits de différentiel de valorisation sur des instruments classés en macro-couverture et -12K€ se rapportent à des charges provenant des valorisations d'instruments classés en micro-couverture. En effet, il subsiste des écarts latents de valorisations entre les éléments couverts et les instruments de couverture dont l'une des composantes provient d'une pratique de place conduisant à admettre une asymétrie de valorisation entre les instruments de couverture collatéralisés quotidiennement d'une part, actualisés sur une courbe Eonia, et les éléments couverts d'autre part, actualisés sur une courbe Euribor. Cela conduit, selon les normes IFRS, à constater une inefficacité de couverture qui est enregistrée au compte de résultat. Il est à noter qu'il s'agit cependant d'un résultat latent.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, les charges générales d'exploitation ont représenté 9 320K€ contre 9 054K€ pour l'exercice précédent. Ces charges comprennent des charges de personnel pour 4 863K€ contre 4 799K€ en 2018. Les charges générales d'exploitation comprennent également les charges administratives, qui s'élèvent à 4 457K€ contre 4 255K€ au 31 décembre 2018. A noter toutefois, que les charges administratives pour l'année 2019 tiennent compte d'une part de l'impact de l'annulation du loyer payé par l'AFL dans le cadre de l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 sur les contrats de location, qui vient diminuer de 337K€ les charges générales d'exploitation, d'autre part d'une provision de 71K€ pour frais de remise en état, consécutive au déménagement à venir de l'AFL de ses bureaux actuels la Tour Oxygène.

A la clôture de l'exercice, les dotations aux amortissements s'élèvent à 2 289K€ contre 1 995K€ au 31 décembre 2018, soit une progression de 294K€, qui provient principalement de la mise en application d'IFRS 16 avec l'incorporation de 258K€ de dotations supplémentaires au titre de l'amortissement du droit d'utilisation des locaux occupés par le Groupe. Après la fin de l'amortissement d'une première tranche du système d'information, l'AFL a poursuivi ses investissements dans l'infrastructure du système d'information, avec la construction de l'infogérance et les travaux de développement sur le réservoir de données.

L'exercice clos le 31 décembre 2019 se traduit par un résultat brut d'exploitation de -503K€ contre -1 304K€ au 31 décembre 2018, exercice qui comme indiqué ci-dessus avait été caractérisé par des plus-values de cessions de titres d'un niveau non récurrent de 1 636K€.

Le coût du risque relatif aux dépréciations pour pertes attendues sur les actifs financiers au titre d'IFRS 9 est positif sur 2019 de 5K€, traduisant une reprise des dépréciations. En effet, l'augmentation des encours de crédits

ne s'est pas traduite par une augmentation des dépréciations car ces derniers sont faiblement risqués. En ce qui concerne la réserve de liquidité, la baisse de l'encours de titres, pour certains arrivés à maturité et remplacés par des dépôts à terme et en banque centrale, a entraîné une diminution des dépréciations, ces derniers étant très sensibles à la durée des actifs. En conséquence, en dépit d'un durcissement des pondérations liées à des anticipations d'infléchissement de la situation économique par l'AFL, la nature moins risquée et la maturité plus courte des actifs a entraîné une légère reprise des dépréciations au 31 décembre 2019.

La rubrique « gains ou pertes nets sur autres actifs », qui représente un montant de -461K€, enregistre les coûts du déménagement de l'AFL de la Tour Oxygène et du traitement du réajustement de la durée du bail selon IFRS 16.

Les déficits fiscaux constatés sur la période n'ont donné lieu à aucune activation d'impôts différés. Les actifs d'impôts différés que l'AFL a cessé d'activer sur ses déficits au 31 décembre 2015 s'élèvent à 5 051K€. Pour autant, il existe des charges d'impôts différés sur 2019 qui proviennent exclusivement des retraitements IFRS sur la période, correspondant à des différences temporaires entre la valeur fiscale des actifs et leur valeur comptable et dont le montant s'élève à -227K€. Après prise en compte de cette charge d'impôts différés de 227K€, l'exercice clos le 31 décembre 2019 se solde par un résultat net de -1 186K€, à comparer à -1 705K€ lors de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2019, les charges d'exploitation hors éléments exceptionnels liés au déménagement de l'AFL dans de nouveaux locaux, programmée pour le premier semestre 2020, s'élèvent à 114% de la marge nette d'intérêts du Groupe AFL. Sur le second semestre le coefficient d'exploitation passe à 103%, soulignant ainsi une trajectoire positive de générations de revenus pour le Groupe.

Bilan et structure financière du Groupe AFL

Le Groupe AFL présente une structure financière solide : les fonds propres prudentiels s'élèvent à 123,8 millions d'euros au 31 décembre 2019, correspondant à un ratio de solvabilité Bâle III, sur base consolidée, établi sur la méthode standard (Common Equity Tier 1 – CET1) de 15,78% pour une limite réglementaire à 11,75% hors coussin contracyclique et une limite interne à 12,5%. Le Groupe AFL dispose ainsi d'une marge confortable pour poursuivre la progression rapide de ses activités de crédit tout en maintenant une structure financière robuste, sous réserve du maintien d'un accès à la ressource à des conditions satisfaisantes, au regard de la pandémie.

Aussi, au regard de la crise financière actuelle liée à la pandémie du Coronavirus, le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) a décidé le 18 mars 2020 de suspendre jusqu'à nouvel ordre le coussin de fonds propres contra-cyclique de 0,25% pour la France : celui-ci est donc repassé à 0% le 18 mars 2020.

Les actifs pondérés par les risques, qui traduisent la qualité des actifs du Groupe AFL s'élèvent à 784,2 millions d'euros et se décomposent de la manière suivante :

- Risque de crédit : 760,4 millions d'euros
- Risque opérationnel : 19,7 millions d'euros
- Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) : 4,1 millions d'euros

Dans l'hypothèse où l'AFL est éligible au statut d'établissement de crédit public de développement, autorisant la déduction des prêts de développement incitatifs de l'actif du bilan, le ratio de levier du Groupe AFL s'élèverait à 11,98% au 31 décembre 2019. Sur la base de la méthodologie actuelle applicable aux établissements de crédit, le ratio de levier du Groupe s'élève à la même date à 2,78%.

En ce qui concerne la situation de liquidité du Groupe AFL, celle-ci est très confortable, comme le soulignent les ratios LCR et NSFR qui s'élèvent à 432% et 186% au 31 décembre 2019, permettant au Groupe AFL de poursuivre ses activités opérationnelles dans une période de fortes incertitudes.

La notation de l'AFL au 31 décembre 2019

Parmi les faits marquants de l'exercice écoulé, on notera l'octroi le 20 mai 2019 d'une deuxième notation de l'AFL, l'entité émettrice du Groupe, par l'agence Standard & Poor's. Désormais, à l'instar de ses homologues néerlandais et scandinaves, l'AFL dispose d'une notation élevée et équivalente par les deux grandes agences de notation, Moody's Investors Service (Moody's) et S&P Global Ratings (Standard & Poor's). Selon Standard & Poor's, la note à long terme de AA- et la note à court terme de A-1+, qui sont assorties d'une perspective stable, s'appuie sur les éléments suivants :

- La forte capitalisation de l'établissement de crédit ;
- Le soutien puissant des collectivités à travers le mécanisme de garanties ;
- Une liquidité abondante combinée à un accès performant aux marchés de capitaux.

Cette double notation qui constitue une étape majeure dans le développement du Groupe, permet à l'AFL de conforter la qualité de sa signature et en conséquence le succès de son accès aux marchés obligataires et monétaires, contribuant ainsi à pérenniser l'accès des collectivités membres à la ressource dans les meilleures conditions.

Notation de l'AFL

	Moody's	Standard & Poor's
Notation long terme	Aa3	AA-
Perspective	Stable	Stable
Notation court terme	P-1	A-1+
Date de mise à jour	01-oct-19	20-mai-19

Perspectives du Groupe AFL

Le Groupe AFL s'est fixé comme principal objectif la poursuite d'un rythme soutenu de nouvelles adhésions de collectivités locales. Il se met en situation de pouvoir accueillir rapidement les groupements de collectivités territoriales et les établissements publics locaux, en commençant par les syndicats, qui, une fois les modalités d'adhésions mises en place, pourront adhérer au Groupe AFL conformément aux dispositions prévues par la loi du 27 décembre 2019, dite « Loi Engagement et Proximité » portant élargissement du périmètre des entités éligibles à l'adhésion au Groupe AFL.

Cet élargissement devrait continuer de renforcer le capital du Groupe AFL et contribuer à l'essor de ses activités. Aussi, étant donné les résultats obtenus en 2019 et le risque de crédit très faible des débiteurs publics, le Groupe AFL devrait être en mesure d'atteindre les objectifs fixés dans le plan stratégique 2017-2021 et notamment l'arrivée à l'équilibre de ses comptes en 2020, sous réserve des conséquences encore difficiles à mesurer, que la pandémie pourrait avoir sur les activités et les résultats du Groupe.

En effet, la pandémie du coronavirus qui sévit depuis le mois de mars 2020, engendre d'importants impacts sur l'environnement économique mondial, avec notamment de fortes perturbations sur les marchés financiers. Au niveau de son organisation, l'AFL a mis en place une cellule de crise et a adopté des mesures afin d'assurer un fonctionnement opérationnel normal de la Société tout en limitant les risques de contagion pour ses équipes, de sorte à continuer de remplir son mandat dans les meilleures conditions.

En ce qui concerne les effets de la pandémie sur les activités et le développement du Groupe AFL, le décalage du deuxième tour des élections municipales et la montée des incertitudes pourraient retarder l'adhésion de nouvelles collectivités locales et la mise en place de nouveaux crédits. En revanche, il est trop tôt pour pouvoir mesurer l'impact de ces événements sur le volume annuel total de la production de crédits, compte-tenu du fait que cette dernière est traditionnellement très concentrée sur la fin de l'année.

Dans ce contexte, la situation actuelle liée à la pandémie confirme la pertinence du modèle économique de l'AFL mais soulève cependant des incertitudes, moins sur l'accès à la liquidité que sur le prix d'accès à cette liquidité nécessaire à son activité. Pour mémoire, au 31 décembre 2019, l'AFL dispose d'une réserve de liquidité correspondant à une année d'activité.

Aussi le modèle de banque dédiée aux collectivités trouve toute sa vocation dans cet environnement de crise ; l'AFL se tient prête à accompagner de façon appropriée ses membres qui auront à s'engager dans la relance de l'investissement public, contribuant à l'activité économique et la cohésion sociale de nos territoires.

Compte de résultat au 31 décembre 2019 (en millions d'euros, IFRS consolidés)

(En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et produits assimilés	77 870	64 387
Intérêts et charges assimilés	(67 747)	(56 534)
Commissions (produits)	178	289
Commissions (charges)	(112)	(127)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(2 444)	868
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 363	863
Produits des autres activités		
Charges des autres activités		
PRODUIT NET BANCAIRE	11 106	9 745
Charges générales d'exploitation	(9 320)	(9 054)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(2 289)	(1 995)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	(503)	(1 304)
Coût du risque	5	(191)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(498)	(1 495)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(461)	
RESULTAT AVANT IMPÔT	(959)	(1 495)
Impôt sur les bénéfices	(227)	(209)
RESULTAT NET	(1 186)	(1 705)
Participations ne donnant pas le contrôle		
RESULTAT NET PART DU GROUPE	(1 186)	(1 705)
Résultat net de base par action (en euros)	(0,77)	(1,17)
Résultat dilué par action (en euros)	(0,77)	(1,17)

Bilan au 31 décembre 2019 (en millions d'euros, IFRS consolidés)

Actif au 31 décembre 2019

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Caisse et banques centrales	165 604	121 650
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	15 962	26 299
Instruments dérivés de couverture	130 957	44 661
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	535 900	502 487
Titres au coût amorti	139 718	179 501
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	190 830	111 217
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	3 160 500	2 229 911
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	14 284	1 873
Actifs d'impôts courants	42	43
Actifs d'impôts différés	5 654	5 691
Comptes de régularisation et actifs divers	380	349
Immobilisations incorporelles	2 097	3 290
Immobilisations corporelles	2 633	2 514
Écarts d'acquisition		
TOTAL DE L'ACTIF	4 364 561	3 229 487

Passif au 31 décembre 2019

(En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Banques centrales	26	755
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	15 476	26 747
Instruments dérivés de couverture	173 597	78 300
Dettes représentées par un titre	4 036 974	2 996 909
Dettes envers les établissements de crédits et assimilés	4 236	9
Dettes envers la clientèle		
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôts courants		
Passifs d'impôts différés	18	
Comptes de régularisation et passifs divers	2 465	2 260
Provisions	278	23
Capitaux propres	131 490	124 485
Capitaux propres part du groupe	131 490	124 485
Capital et réserves liées	154 460	145 905
Réserves consolidées	(20 218)	(18 305)
Écart de réévaluation		
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(1 566)	(1 411)
Résultat de l'exercice (+/-)	(1 186)	(1 705)
Participations ne donnant pas le contrôle		
TOTAL DU PASSIF	4 364 561	3 229 487

Le Directoire de l'AFL a arrêté les comptes annuels de l'AFL pour l'année 2019, le 11 mars 2020. Le Conseil de Surveillance de l'AFL réuni sous la présidence de Monsieur Richard Brumm le 26 mars 2020, a examiné favorablement les comptes annuels de l'AFL.

Le Conseil d'Administration de l'AFL-ST, la Société Territoriale, réuni sous la présidence de Monsieur Jacques Pélissard le 26 mars 2020, a arrêté les comptes sociaux de la maison-mère, la Société Territoriale ainsi que les comptes annuels consolidés du Groupe.

Les procédures d'audit sur les comptes annuels et consolidés ont été effectuées par les commissaires aux comptes. Les rapports d'audit relatifs à la certification des comptes sont en cours d'émission.

Ce communiqué peut contenir certaines déclarations de nature prévisionnelle. Bien que le Groupe AFL estime que ces déclarations reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de publication du présent communiqué, elles sont par nature soumises à des risques et incertitudes, en particulier lié aux effets de la pandémie, pouvant donner lieu à un écart entre les chiffres réels et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations.

L'information financière du Groupe AFL pour l'année 2019 est composée du présent communiqué, complétée du rapport financier disponible sur le site www.agence-france-locale.fr

A propos de l'Agence France Locale

L'Agence France Locale est la première banque française 100% pilotée, dédiée et possédée par les collectivités locales françaises.

Créée en 2013 à l'initiative d'associations d'élus et de collectivités pionnières, sur le modèle des agences de financement nordiques, elle a été agréée en 2015 par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), le superviseur bancaire français. Sa mission : faciliter l'accès des collectivités au financement en s'appuyant sur leur qualité de crédit pour lever des fonds auprès des investisseurs à des conditions attractives. L'AFL redistribue ces fonds sous forme de prêts bancaires classiques à ses actionnaires : communes de toutes tailles, EPCI à fiscalité propre, établissements publics territoriaux, régions et départements, de métropole et d'outre-mer.

Depuis la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, dite « Loi Engagement et Proximité », qui modifie par son article 67 les dispositions de l'article 1611-3-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), texte fondateur du Groupe Agence France Locale, tous les groupements de collectivités et établissements publics locaux pourront souscrire au capital de l'AFL-ST. Un décret d'application précisera les conditions dans lesquelles l'ensemble des entités visées à l'article 1611-3-2 du CGCT peuvent devenir actionnaires de la société-mère du Groupe AFL à compter de sa publication.

Plus d'information sur www.agence-france-locale.fr

Contact presse

Lucille Simon

lucille.simon@agence-france-locale.fr

Contact investisseurs

Romain Netter

romain.netter@agence-france-locale.fr